

Tableau des indications d'accès au TAAN (test PCR) pour la détection de la COVID-19 et des prescripteurs

Direction des opérations de vaccination, des activités de dépistage et prélèvements en communauté (juin 2024)

Code	Indication de dépistage par TAAN (PCR)	Prescripteur <i>Doit assurer le suivi du résultat</i>
M1 ⁱ	Les patients ayant des symptômes compatibles ⁱⁱ avec la COVID-19 ou en milieu de soins aigus. (ex. : à l'urgence, hospitalisés, hémodialysés)	Médecin traitant
M2 ⁱ	Les usagers ayant des symptômes compatibles avec la COVID-19 ou en milieu d'hébergement (CHSLD, RPA) ou en ressource intermédiaire et de type familial ou à assistance continue (RI-RTF-RAC) et les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.	CHSLD : médecin traitant RI-RTF-RPA unité de soins niv3-4 : Isabelle Jean PSL seulement SAD avec symptômes pour lesquelles un traitement contre la COVID est envisagé : Médecin requérant Détention : Dr Samuel Blain
M3 ⁱ PSL seulement	Les travailleurs de la santé et des services sociaux en contact avec des patients/usagers ayant des symptômes compatibles avec la COVID-19.	Isabelle Jean
M4 ⁱ	Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui subiront une greffe , ainsi que leurs donneurs.	Médecin requérant
M5	En présence d'une éclosion , les travailleurs de la santé sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui sont des contacts avec les patients/usagers ⁱⁱⁱ	Dre Lise-Andrée Galarneau
M6	En présence d'une éclosion , les personnes étant des contacts avec les patients/usagers ⁱⁱⁱ	Médecin requérant
M7 PSL seulement	Les personnes avec symptômes pour lesquelles un traitement contre la COVID-19 (ex. : Paxlovid) est envisagé.	Population éligible : Isabelle Jean Municipalité de Parent : Médecin de famille ou appel pharmacie communautaire
M8 ^{iv}	Les patients sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui seront admis sur unités de soins aigus.	Dre Lise-Andrée Galarneau
M10	Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui subiront une procédure immunosuppressive (ex. : radiothérapie, chimiothérapie)	Médecin requérant



Code	Indication de dépistage par TAAN (PCR)	Prescripteur <i>Doit assurer le suivi du résultat</i>
M11	Les personnes sans symptômes compatibles avec la COVID-19 qui pourraient nécessiter une intubation dans les 48 prochaines heures	Médecin requérant
M14	Les personnes sans symptômes compatibles de la COVID-19 en milieu de travail (autre que travailleurs de la santé) en éclosion ou lors d'une étude de prévalence sur recommandation du directeur de santé publique.	Santé publique
M19	Test de confirmation de la guérison de l'infection par la COVID-19 prescrit par un clinicien ou la santé publique, ou un microbiologiste-infectiologue ou l'équipe PCI	Médecin requérant/PCI
M21	Autres indications à la discrétion des directeurs de santé publique, d'un microbiologiste-infectiologue ou d'un agent de prévention et de contrôle des infections	Médecin requérant/PCI
M23	Les travailleurs de la santé se présentant pour confirmer un résultat positif à un test de détection antigénique rapide ou à tout autre test autoadministré.	Inclus dans les M3

- I. Certains pourraient bénéficier d'un test TAAN multiplex selon les recommandations de l'INESSS.
- II. Il est recommandé de se référer aux documents techniques pour les symptômes reconnus, qui peuvent varier selon les contextes.
- III. La clientèle pédiatrique n'est pas visée par le dépistage en l'absence de symptôme, selon l'évaluation par questionnaire des symptômes d'infections respiratoires. Au besoin, vous référez aux *Mesures à mettre en place pour la saison des virus respiratoires et en présence d'un cas clinique ou confirmé d'un virus respiratoire et aux Mesures de prévention et contrôle des infections pour le nouveau-né exposé à la COVID-19 en milieu de soins recommandés* par l'INSPQ.
- IV. En tout temps, l'établissement peut déterminer la pertinence ou non du dépistage en fonction de son épidémiologie locale.

Par ailleurs, l'établissement peut aussi prendre en compte les éléments suivants dans la détermination de la pertinence du dépistage :

- Le nombre d'usagers dans la chambre, la présence de lits surnuméraires, la capacité et les particularités de l'installation, etc.;
- Le profil de risque des autres usagers hébergés sur l'unité;
- Le niveau de respect de l'application des mesures PCI jugées nécessaires par l'équipe PCI locale;
- La présence ou l'absence de symptômes compatibles avec la COVID-19;
- Le profil de contact de l'utilisateur (contact étroit, élargi, etc.).